Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 27/03/2001 - Document annexé à la procédure

Le présent rapport fournit une évaluation globale de la mise en oeuvre des orientations politiques définies dans les GOPE pour 2000. Il s'accompagne d'un rapport des services de la Commission qui évalue la mise en oeuvre des recommandations spécifiques à chaque État membre formulées dans ces GOPE. Le rapport tire les principaux enseignements suivants : - l'année 2000 a vu l'Union européenne enregistrer son plus fort taux de croissance économique de la décennie, et ce malgré une légère décélération depuis l'été dernier, due à l'envolée des prix du pétrole. Les créations d'emplois ont continué à un rythme rapide tandis que le chômage poursuivait sa décrue. Toutefois, l'inflation s'est accélérée suite à la hausse des prix des biens importés. Devant cette hausse des prix des importations, les autorités monétaires ont relevé leurs taux durant l'année afin de parer à toute menace sur la stabilité des prix à moyen terme. Pour l'Union dans son ensemble, l'orientation budgétaire est restée neutre. Quant aux accords salariaux, ils sont restés globalement compatibles avec la stabilité des prix et la création d'emplois. - le déficit public de l'Union a encore diminué, revenant à un niveau proche de l'équilibre, mais grâce essentiellement à une croissance élevée et à une charge du service de la dette moins lourde; - des progrès ont été faits pour rendre les systèmes fiscaux plus efficaces et surtout plus favorables à l'emploi (dans de nombreux États membres, la charge fiscale pesant sur le travail a été réduite). Les États membres sont plus nombreux encore à prévoir de réformer leur fiscalité à partir de 2001. À l'inverse, les progrès ont été moindres en ce qui concerne les dépenses (absence de mécanismes rigoureux de contrôle à moyen terme des dépenses ; progrès insuffisants pour ce qui est de la réforme des systèmes de prestations). Ainsi, la plupart des pays n'ont pas encore pris les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés budgétaires qu'impliquera le vieillissement de la population; - le passage de l'Europe à une société fondée sur la connaissance est en bonne voie, mais accuse encore un certain retard par rapport aux États-Unis en raison d'un niveau d'investissement plus faible dans le capital humain, dans la R&D et dans les TIC. La plupart des États membres ont pris des mesures pour renforcer les efforts en éducation et en formation dans le domaine des TIC. Des mesures ont été prises pour remédier à la fragmentation de l'effort de R&D en Europe et créer un environnement plus favorable à l'innovation et au progrès technologique. Néanmoins, les relations entre l'industrie et la science, et plus précisément la commercialisation de l'effort de recherche, restent l'un des points faibles structurels de l'Europe; - au cours de l'année passée, le fonctionnement des marchés de produit européens s'est dans l'ensemble amélioré. Toutefois, des problèmes demeurent pour les marchés publics, les aides d'État, l'allégement de la charge réglementaire pesant sur les entreprises, l'intégration des marchés de services ainsi que la libéralisation des secteurs des transports et de la poste; - des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action relatif aux services financiers. L'application du plan d'action concernant le capital-investissement a, elleaussi, avancé, mais il faudra redoubler d'efforts pour que sa mise en oeuvre soit achevée dans les délais prévus (2003); - des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en oeuvre de politiques actives en faveur du marché du travail, et plusieurs États membres ont agi pour remédier au faible taux d'emploi des femmes. Cependant, si la plupart des États membres ont entrepris récemment de réformer leurs systèmes de prélèvements, la réforme des systèmes de prestations et de la réglementation du travail prend du retard; - un certain nombre d'États membres se sont efforcés de traiter les questions d'environnement par un recours accru à des instruments faisant appel aux mécanismes de marché. Cependant, la mise en place d'un cadre au niveau communautaire pour la fiscalité de l'énergie n'a pas progressé.